

Note du Comité d'action pour les États-Unis d'Europe (Octobre 1958)

Légende: En octobre 1958, le Comité d'action pour les États-Unis d'Europe rédige une note sur les rapports futurs entre la Communauté économique européenne (CEE) et les pays tiers, notamment le Royaume-Uni, dans la perspective d'une zone de libre-échange.

Source: Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis, Amsterdam. Comité d'Action pour les États-Unis d'Europe (1955-1975). Dossier sur la 5e session du Comité, Paris. 16-17 octobre 1958, 20.

Copyright: Internationaal Instituut voor Sociale Geschiedenis / International Institute of Social History

URL:

http://www.cvce.eu/obj/note_du_comite_d_action_pour_les_etats_unis_d_europe_octobre_1958-fr-ce331fb9-29a2-4d82-bc95-7557ccefce4e.html



Date de dernière mise à jour: 05/11/2015

Comment poursuivre les négociations sur une zone de libre échange entre le marché commun d'une part et, d'autre part, l'Angleterre et les autres pays européens (Octobre 1958)

1. Il y a deux ans et trois mois, l'idée de la Zone de Libre Echange était lancée, et il y a deux ans, elle était reprise officiellement par le gouvernement britannique. Aujourd'hui, la fin des négociations n'est pas en vue.

Qu'il s'agisse des institutions, des moyens de régler les problèmes qui proviennent des différences entre les tarifs douaniers nationaux au sein de la Zone de Libre Echange, de la préférence impériale, de l'agriculture comme des modalités concrètes de l'entrée en vigueur de la Zone, le plus gros travail de négociation reste à faire.

C'est ainsi qu'à un récent colloque organisé à Anvers, des représentants du Marché Commun et de l'OECE, se sont mis d'accord pour constater qu'un règlement ne pourrait survenir avant l'entrée en vigueur du Marché Commun, le 1er Janvier.

2. On a blâmé le protectionnisme de certains pour ces incertitudes. Effectivement, ce protectionnisme est puissant - dans chaque pays - et c'est précisément pour le combattre et le surmonter que le Marché Commun lui-même a été établi. Mais aussi puissant qu'il soit, il n'a pas empêché la négociation et la formation du Marché Commun.

Il faut chercher ailleurs les raisons profondes des difficultés des discussions en cours.

3. La cause essentielle est la différence de conception entre la Zone de Libre Echange et le Marché Commun et le fait que la méthode employée pour négocier l'association de l'Angleterre et des autres pays européens à la Communauté naissante n'en tient pas compte.

Le Marché Commun crée une union économique dont le libre échange, à l'intérieur des frontières de la Communauté n'est qu'un élément. Le Marché Commun prévoit l'Etablissement d'une politique commune en ce qui concerne l'agriculture, le commerce extérieur, la main d'œuvre, les transports ainsi que les règles de concurrence loyale. C'est par les institutions qu'ils ont créées que les pays de la Communauté doivent dégager cette politique européenne. La zone de libre échange est en revanche d'essence commerciale et a été proposée pour associer l'Angleterre et les autres pays européens au Marché Commun en voie de formation. Ce fait, souligné par les Ministres anglais eux-mêmes, démontre que l'élément moteur de la Zone de Libre Echange est le Marché Commun.

4. La méthode de négociation adoptée dans les discussions à dix sept cache cette réalité. Elle pousse chaque pays des Six, à se prononcer pour la zone, en fonction de ses propres perspectives nationales et non pas de celles de la Communauté entière.

Elle mène aussi, par le nombre excessif des pays représentés, chacun parlant pour soi, à des complications inextricables dans les négociations.

Il est donc nécessaire que, dans les négociations, la Communauté agisse comme une unité, pour associer à elle les autres pays européens. La Commission qui représente l'intérêt général de la Communauté doit parler en son nom après que les institutions communes auront décidé, selon les procédures du Marché Commun en pareille matière les politiques que la Communauté doit adopter.

La représentation par la Commission, aura l'effet, non seulement d'affirmer dans la pratique l'unité de la Communauté, mais aussi de simplifier les négociations, en réduisant le nombre des participants et surtout, en dégageant le point de vue unique d'un ensemble qui produit plus de la moitié de la richesse des dix sept pays.

PRODUIT NATIONAL BRUT 1955⁽¹⁾
(Milliards de dollars)

Communauté	188		
Royaume-Uni	75		
Reste de l'OECE ⁽²⁾		56	
Etats-Unis d'Amérique			380

(1) Ces chiffres pour le produit national brut, sont ceux contenus à la page 86 de l'étude "COMPARATIVE NATIONAL PRODUCTS" publiée par Mr. MILTON Gilbert, de l'OECE en 1958 et sont calculés sur la base des prix américains.

(2) Autriche, Danemark, Norvège, Suède, Suisse, Irlande, Islande, Grèce, Portugal, Turquie.